



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 24487

Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'augmentation des tarifs SNCF suite à la mise en place du TGV-est. En effet, il convient de rappeler que le TGV-est a vu les contribuables ardennais participer aux investissements liés à la construction de cette nouvelle ligne SNCF, une première sur le plan national. Malgré les efforts financiers opérés, l'augmentation des tarifs est telle (de 20 à 50 % en 2e classe, plus de 40 % en 1ère classe) que l'équation temps gagné/prix plus élevé n'est pas rentable. En effet, l'heure économisée sur le trajet est bien souvent perdue par la recherche du billet au prix le plus avantageux. Les prix aux heures de pointes sont prohibitifs et inaccessibles pour de nombreux ménages aux revenus modérés qui préfèrent alors prendre la voiture ou renoncent à se déplacer. Pour ceux qui voudraient opter pour la solution classique du train Corail, ceci est impossible puisque toutes les liaisons Corail parallèles à la ligne TGV-est ont été supprimées, sans parler des mauvaises correspondances entre TGV et TER. Il lui demande donc comment il envisage de réduire cette augmentation tarifaire et quelles solutions alternatives il compte mettre en place afin de permettre aux ardennais d'emprunter régulièrement cette nouvelle voie de communication nécessaire aux besoins de développement économique du département.

Texte de la réponse

Lors de la mise en service du TGV Est, des élus locaux et des clients se sont exprimés pour réclamer des tarifs plus modérés. Tenant compte de ces remarques, la SNCF a ajusté, en janvier dernier, sa politique tarifaire en n'augmentant les prix du TGV Est que de 1 %, contre 2 pour les autres axes. Par ailleurs, la nouvelle tarification « loisir », mise en place en octobre 2007, vise à favoriser l'accès au TGV du plus grand nombre en offrant des prix réduits sans condition d'âge (à partir de 15 euros pour Paris-Charleville-Mézières ou Paris-Sedan). Des promotions sont régulièrement proposées tout au long de l'année. Ainsi, à l'occasion du premier anniversaire du TGV Est, la SNCF a proposé 100 000 billets à 15 euros, ou à 10 euros sur les courtes distances, pour des voyages entre le 15 juin et le 15 août 2008. Il faut noter que des places à tarifs réduits restent accessibles sur les horaires hors pointe mais également le vendredi matin et le samedi matin. Quant aux tarifs sociaux ou aux réductions offertes sur les cartes commerciales (25 % minimum), ils sont disponibles jusqu'à la dernière minute dans tous les trains. Concernant les correspondances des TER avec les TGV, l'organisation des dessertes ferroviaires régionales est aujourd'hui de la compétence de la région. C'est donc au conseil régional de Champagne-Ardenne qu'il appartient, en lien avec la SNCF, de mettre en place les correspondances les mieux adaptées aux attentes de la clientèle locale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24487

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4621
Réponse publiée le : 12 août 2008, page 7019